

**Commission de Suivi de Site (CSS)
Dépôts Pétroliers de la Côte d'Azur (DPCA)
commune de Puget-sur-Argens
réunion du 30 janvier 2023
- Compte-Rendu -**

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 25 JANVIER 2023

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

DE WISPELAERE Eric	SOUS-PRÉFET DE DRAGUIGNAN	Présent
TROUILLOUX Laurie	DRÉAL PACA - UD 83	Présents
LABORDE Jean-Pierre	ARS - DT83	Représenté
	DDTM 83	Représenté
HOMBERT Alice	SDIS 83	Présent
	DIRECCTE	

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Titulaires

MOISSIN Jean-François	MAIRIE DE PUGET S/ ARGENS	Présent
PELLEGRINO Serge	MAIRIE DE PUGET S/ ARGENS	Présent

Suppléants

ORSO Jean-Louis	MAIRIE DE PUGET S/ ARGENS	
ANILLO Mireille	MAIRIE DE PUGET S/ ARGENS	

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

Titulaire

TERRASSE Brice	DPCA	Présent
-----------------------	------	---------

Suppléant

LEVEQUE Philippe	DPCA	
-------------------------	------	--

COLLÈGE « SALARIÉS »

Titulaire

JOUREAU Frédéric	DPCA	
-------------------------	------	--

Suppléant

LOUISE Kilian	DPCA	
----------------------	------	--

COLLÈGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Titulaires

PEUVRIER Daniel	AVSANE	Présent
DANCETTE Robert	FVPPMA	Présent

Suppléant

GUILLON Patrick	AVSANE	
DANCETTE Chantal	FVPPMA	

AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS

SECRÉTAIRE CSS

TREGLIA Mélanie	CYPRES	Présente
------------------------	--------	----------

COLLÈGE « ADMINISTRATION »

PASSERON ALAIN	SOUS-PRÉFECTURE DE DRAGUIGNAN	Présent
PONS VALERIE	SOUS-PRÉFECTURE DE DRAGUIGNAN	
PORRE CAROLE	SOUS-PRÉFECTURE DE DRAGUIGNAN	Présente

QUORUM

Quorum : 6 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : deux-tiers des présents ou représentés

NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE ÉTAT (1 VOIX/ MEMBRE) :	3 PRÉSENTS - 2 POUVOIRS / 6 MEMBRES	5 VOIX
COLLÈGE COLLECTIVITÉS (3 VOIX/ MEMBRE) :	2 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 2 MEMBRES	6 VOIX
COLLÈGE EXPLOITANT (6 VOIX/ MEMBRE) :	1 PRÉSENT - 0 POUVOIR / 1 MEMBRE	6 VOIX
COLLÈGE SALARIÉS (6 VOIX/ MEMBRE) :	0 PRÉSENT - 0 POUVOIR / 1 MEMBRE	0 VOIX
COLLÈGE RIVERAINS (3 VOIX/ MEMBRE) :	2 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 2 MEMBRES	6 VOIX

TOTAL : 8 PRÉSENTS - 2 REPRÉSENTÉS = 10 MEMBRES (SOIT 23 VOIX) SUR 12 MEMBRES (30 VOIX).

La commission peut délibérer valablement.

Monsieur le Sous-Préfet ouvre la séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 14 DÉCEMBRE 2021

Un vote est demandé par le Sous-Préfet pour l'adoption du compte-rendu de la réunion de la CSS du 14 décembre 2021 ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Résolution :

La Commission adopte le compte-rendu la réunion de la CSS du 14 décembre 2021.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU NOUVEAU BUREAU SUITE À LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CSS

Il est demandé aux participants de désigner de nouveaux représentants pour les collèges salariés et exploitants. Aucun représentant des salariés n'étant présent ce jour, les deux salariés sont nommés membres du bureau.

Le bureau se compose comme suit :

Sont désignés pour constituer le bureau de la commission de suivi de site :

Administrations	:	DREAL
Collectivité	:	M. MOISSIN (Puget-sur-Argens)
Exploitant	:	M. TERRASSE
Salariés	:	M. JOUREAU/M. LOUISE
Riverains/Associations	:	M. PEUVRIER (AVSANE)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 23

BILANS ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ DPCA FRANCE DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION - FAITS MARQUANTS

M. Terrasse présente un diaporama (en annexe).

Quelques précisions :

Diapo 3 : Le Jet A1 est un carburacteur pour avions.

Monsieur le Sous-Préfet : Certains des pipelines de SPMR traversent DPCA, j'avais demandé qu'une clôture soit installée pour sécuriser les pipelines car les grilles sont ouvertes et les vannes ne sont donc pas sécurisées.

Monsieur Terrasse : Il y a des plaques en béton recouvrant l'ouvrage SPMR dans lequel passent les tuyauteries.

Monsieur Passeron : DPCA s'était engagé à agir au sujet des trous.

Monsieur le Sous-Préfet : A l'époque où nous avons fait ce constat il n'y avait même pas de cadenas sur la dalle de béton. Est-ce que quelque chose a été fait depuis ?

Monsieur Terrasse : Je pourrais vous répondre ultérieurement. L'ouvrage béton dans lequel passent certaines canalisations de DPCA est la propriété de SPMR - il conviendrait d'adresser le sujet à SPMR.

Monsieur Passeron : Nous avons eu une réunion avec la gendarmerie à ce sujet.

Diapo 4 : Monsieur Moissin : Avez-vous beaucoup recours à des intérimaires ? Quelle est leur formation ?

Monsieur Terrasse : En général nous faisons appel à un intérimaire lors de l'augmentation des volumes l'été, il commence à travailler après avoir suivi une formation en compagnonnage avec un opérateur expérimenté.

Les habilitations POI quant à elles sont soumises à la validation du chef de dépôt qui vérifie que l'habilité a bien suivi l'ensemble du parcours de formation.

Diapo 5 : Le PPRT est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

Monsieur Moissin : Le PPRT fonctionne bien et nous recevons de plus en plus de demandes pour faire réaliser les travaux. Les administrés sont de moins en moins réticents.

Diapo 6 : L'exercice PPI se déroulera le 2 mars 2023.

Diapo 7 : Nous avons des procédures spécifiques concernant l'aviation pour laquelle nous réalisons plusieurs milliers d'actions par an.

Diapo 8 : EIPS : Equipements importants pour la sécurité.

Nous sommes arrivés à 100% des contrôles sur les EIPS le 2 janvier, les contrôles avaient été réalisés en fin d'année mais la saisie a nécessité quelques jours de délai supplémentaire.

Diapo 9 : Concernant la mise à la route du bac M il s'agit d'un changement logistique qui permet de connecter directement le bac de chargement à la route.

Monsieur Moissin : Qu'avez-vous comme protection cathodique ?

Monsieur Terrasse : Nous inversons la polarité pour éviter la corrosion en utilisant des anodes sacrificielles.

Monsieur le Sous-Préfet : Avez-vous un programme de remplacement des anodes ?

Monsieur Terrasse : Oui, nous allons changer toutes les anodes sacrificielles et allons compléter la protection cathodique au niveau du stockage d'éthanol.

Diapo 11 : Nous enregistrons des progrès récurrents sur la lutte contre la corrosion. Nous allons refaire le bac F en 2023.

Diapo 13 : Nous avons vérifié que l'enclenchement de la chaîne MMR est bien effective.

Il y a eu beaucoup de travaux sur les bacs donc le réglage des sondes était important pour garder une cohérence sur l'ensemble de l'installation.

Diapo 14 : Suite à l'arrêté sécheresse que nous avons respecté nous avons été contraints à ne pas utiliser d'eau pour effectuer nos tests incendie.

Monsieur le Sous-Préfet : En cas d'incendie est-ce que vous n'utiliserez que de l'eau ?

Monsieur Terrasse : Non, nous n'avons que 38 m³ de capacité d'émulseurs donc nous effectuons nos essais avec de l'eau afin de ne pas en gaspiller, de plus la mousse n'est pas idéale en termes de respect de l'environnement. Cependant en cas de sinistre nous utiliserions de la mousse. Concernant le refroidissement, de l'eau peut suffire.

Monsieur Pourtain : Utilisez-vous la nouvelle fiche GP ?

Monsieur Terrasse : Oui, elle est intégrée à la dernière mise à jour du POI.

Monsieur le Sous-Préfet : Le SDIS est-il associé à la préparation de l'exercice PPI ?

Capitaine Hombert : Oui nous sommes associés à la préparation de l'exercice et avons prévu d'envoyer des moyens. Le POI prévoit l'autonomie du site pendant un certain temps sur la lutte incendie. Dans le scénario de l'exercice de mars c'est un dysfonctionnement qui va nous amener à intervenir précocement et en mode dégradé car en temps normal nous n'avons pas les moyens de couvrir largement et rapidement un incendie en cas de défaillance des moyens du site.

Monsieur Moissin : Quelle est l'autonomie du site en eau ?

Monsieur Terrasse : Cela dépend du scénario, le PPI est déclenché uniquement dans le cas où nous ne pourrions pas faire de l'auto-extinction ou pour un scénario qui dépasserait immédiatement les limites du site.

Monsieur le Sous-Préfet : Les téléphones portables sont-ils autorisés dans les dépôts ?

Monsieur Terrasse : Non, ils sont interdits sur les dépôts et autorisés seulement dans les bâtiments administratifs.

BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Explications de Mme Trouilloux et M. Laborde :

Le site a fourni des efforts afin de se conformer aux exigences réglementaires.

Le réexamen de l'EDD (étude des dangers) nous a été fourni en novembre 2022. Ce réexamen a conclu qu'il n'était pas nécessaire de la mettre à jour. Nous allons instruire ce dossier pour vérifier que c'est bien le cas.

- Concernant le POI nous avons demandé une mise à jour concernant le local et la fiche G/P.
- Concernant la partie Ethanol, nous avons demandé des précisions sur les procédés et la formation des chauffeurs, ce qui a été pris en compte.
- Concernant le délestage électrique l'installation est fonctionnelle.

L'action nationale 100 mètres qui faisait suite à l'accident de Rouen et qui avait pour but d'anticiper et de repérer d'éventuels effets dominos a pris fin, dans le cadre de cette action 4 entreprises ont été visitées autour de DPCA. Il en ressort qu'il faudra renouveler l'information auprès de ces entreprises riveraines, notamment sur les actions à mener en cas de déclenchement du POI et du PPI.

Concernant le PPRT, 26% des travaux ont déjà été réalisés et 45% des devis ont été approuvés.

Monsieur Moissin : La mairie a voté le reste de la prise en charge pour les riverains à 10%.

Nous avons un conseil de validation des devis porté par urbanis.

Monsieur Pourtain : Si les travaux ne sont pas réalisés avant le 31/12/2023, il n'y aura pas de financement ?

Madame Trouilloux : Il faut que les devis aient été réalisés avant cette date.

Monsieur Laborde : Suite au COPIL qui s'est tenu le 27 janvier un courrier va être envoyé aux riverains pour les inciter à réaliser les devis au plus vite.

Monsieur Pourtain : La campagne d'information du public arrive à échéance, il est prévu de refaire la campagne cette année.

Monsieur le Sous-Préfet : Cette campagne accompagnera-t'elle l'exercice PPI ?

Monsieur Pourtain : La campagne ne sera pas prête avant l'exercice car les délais d'impression et de distribution sont incompressibles.

Madame Hombert : Concernant l'arrêté sécheresse, va-t'il y avoir une évolution sur les moyens que nous pourrions mettre en œuvre pour faire l'exercice ?

Monsieur le Sous-Préfet : La tendance se confirme pour une nouvelle sécheresse en 2023. Nous anticipons d'ores et déjà des coupures d'eau dès le printemps. En fonction de l'évolution de la situation il faudra que le SDIS s'adapte.

Monsieur Terrasse : Nous avons conscience du problème chez DPCA, nous allons essayer de voir comment éviter l'évaporation, nous avons pensé à un projet de lentilles flottantes.

Monsieur le Sous-Préfet : Pourquoi ne pas utiliser une bâche à bulles ?

Monsieur Terrasse : Ce serait compliqué vu la taille du bassin, nous souhaiterions mettre en place les lentilles courant 2023.

Monsieur Pellegrino : Concernant l'aménagement d'un terrain à proximité du site nous vous avons transmis un rapport de la police municipale qui est revenue faire une visite en novembre. Un portail a depuis été installé sur ce terrain à proximité du site. Il n'y a pas eu d'intrusion sur le site DPCA, en revanche les gens du voyage pourraient s'installer sur un terrain à proximité du site.

Monsieur le Sous-Préfet : J'en ai saisi Monsieur le procureur.

Le gros risque est que les enfants des gens du voyage se blessent sur le site ou la voie ferrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 11h14.

Le Président de la CSS



Eric de WISPELAERE
Sous-Préfet de Draguignan



DEPOT PETROLIER DE LA COTE D'AZUR

Commission de Suivi de Site

Mairie de Puget sur Argens - 30 janvier 2023

Brice TERRASSE, chef de dépôt

SOMMAIRE

- Présentation du site
- Formations
- Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs
- Actualités avec les administrations
- Maitrise des procédés, maitrise d'exploitation
- Actions pour la maitrise des risques et programme pluriannuel
 - Maintenance / Travaux
 - HSSSE
 - Gestion des modifications
- Gestion des situations d'urgence
- Gestion du retour d'expérience
- Bilan du système de gestion de la sécurité
- Système de management intégré



PRÉSENTATION DU SITE

- Capacités de stockage : **56 000 m³**
 - Nombre de bacs : 10
 - Grands produits : GO, FOD, SP95-E10, SP98, E85, JET A1
 - Approvisionnement massif par pipeline (SPMR)
 - Approvisionnement camions : éthanol, additifs, colorant (environ 800 camions/an)
 - Expéditions camions : 885 000 m³ en 2022 (environ 2000 camions /mois)
- Actionnariat : TOTALENERGIES, ESSO, ENI, THEVENIN DUCROT**
- Equipe: 1 chef de dépôt, 2 adjoints, 7 opérateurs (1 recrutement en cours)
 - Heures d'ouverture : 4h15 à 18h30 du lundi au vendredi – 4h15 – 10h30 le samedi matin

FORMATIONS

- **Moyenne des taux d'habilitation aux taches de l'équipe : 82%** (départ à la retraite d'un opérateur expérimenté, arrivée d'un nouvel opérateur au 01/07/22)
- **Formations réalisées en 2022**
 - 32 jours de formation réalisés
 - Parcours de formation pour les nouveaux arrivant – recyclages pour les expérimentés, décliné dans des plans de formation individuels
 - 100% des chauffeurs formés aux installations automatiques de chargement. Attestation de formation et engagement pour le respect des règles de Sécurité (notamment EPI, répartition du chargement, contrôles à effectuer, réaction en cas d'incident), Environnement, Qualité. 111 formations en 2022 (initiales et recyclage)

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES

- **Accidents majeurs => ETUDE DE DANGERS**

Mise à jour en 2017 – notice de réexamen en septembre 2022

- **SANTE**

- **Suivi légionelles:** OK - prélèvement annuel novembre 2022 – legionella non-detectée
- **Dossier technique d'Amiante:** mis à jour en 2020
- **Exposition des travailleurs au bruit :** OK < VLEP
- **Suivi de l'exposition au benzène & n-hexane:** OK < VLEP – en dessous des seuils de quantification

- **ENVIRONNEMENT**

Analyse de risque environnementale : Mise à jour en octobre 2022

- **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT):** Approuvé le 23/05/2012 – mesures de renforcement des vitrages riverains jusqu'à fin 2022

- **Arrêté préfectoral (liste des rubriques ICPE)**

AP complémentaire du 15 octobre 2021. Augmentation des capacités d'éthanol

ACTUALITÉS AVEC LES ADMINISTRATIONS

- **Inspections DREAL**

- ✓ 10 octobre 2022 (nouvelle installation éthanol)

- **Préparation exercice PPI**

- ✓ *Groupe de travail le 15 décembre 2022*

- ✓ *Réunion de lancement le 23 janvier 2023*

- ✓ *Date prévisionnelle de l'exercice: début mars 2023*

- **Commission de Suivi de Site**

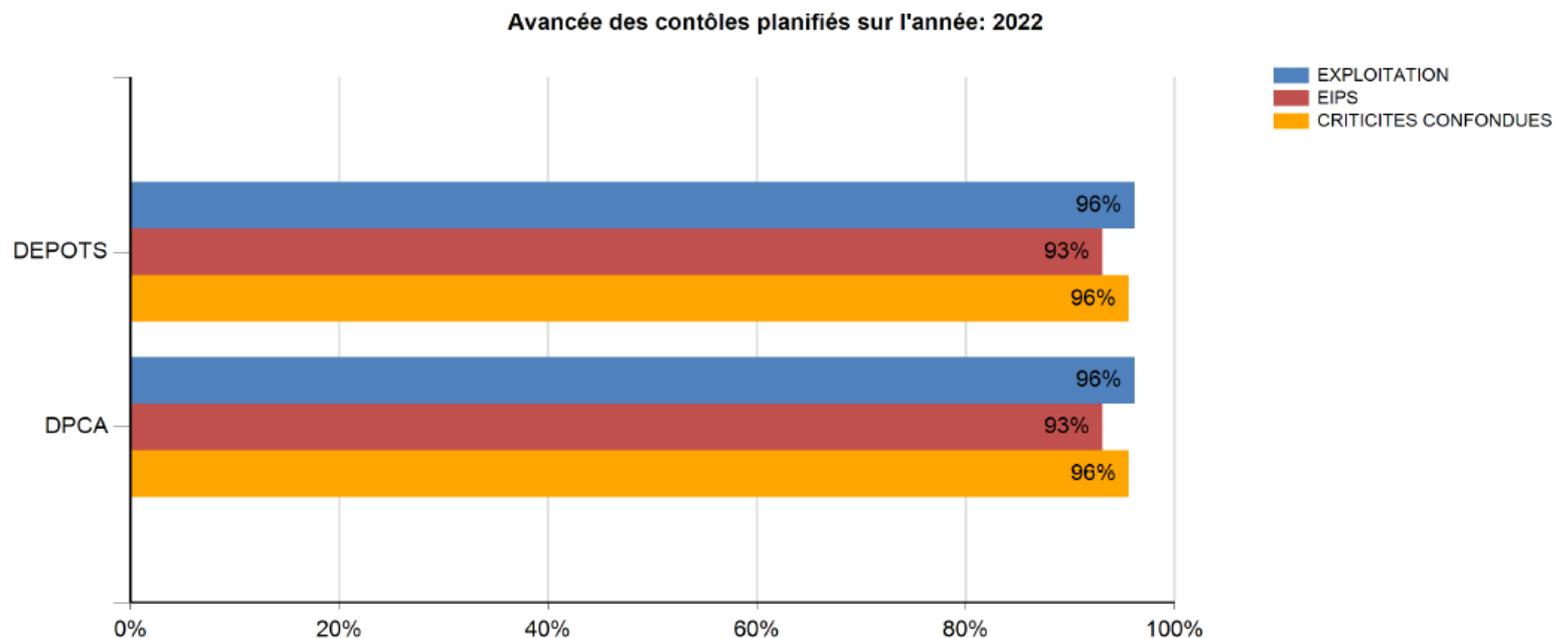
- ✓ Réunion CSS le 14/12/2021

MAITRISE DE L'EXPLOITATION

- Se fait à partir de deux manuels d'exploitation de référence :
 - MIEL: Manuel Intégré Exploitation Logistique
 - MOCQAT: MANUAL for OPERATIONS and QUALITY CONTROL AVIATION TOTALENERGIES (spécifique à l'activité Aviation)
- mis à jour et application contrôlée régulièrement (audits et inspection internes/externes)
- Déployés et appliqués par le personnel du dépôt sous forme de planning de tâches
 - Plan d'action pour le suivi des actions correctives - mesure de l'efficacité des actions

CONTRÔLES D'ÉQUIPEMENTS, MAINTENANCE

- Indicateurs Maintenance GMAO fin décembre 2022



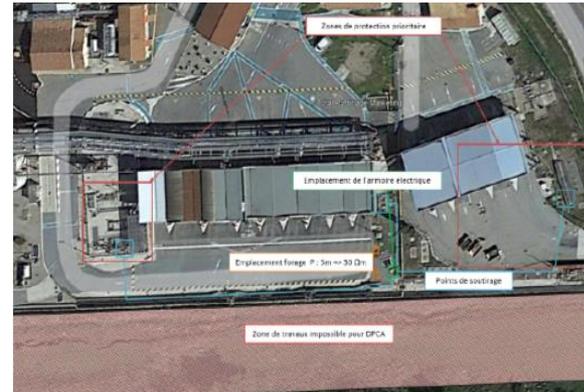
NB: avancement 100% EIPS au 02/01/2023

TRAVAUX 2022 SIGNIFICATIFS

- Réfection de la protection cathodique
- Opération décennale du bac M
- Mise à la route du bac M
- Anticorrosion Bac G

TRAVAUX 2022 SIGNIFICATIFS ILLUSTRÉS

- Réfection de la protection cathodique



- Opération décennale du bac M et Mise à la route du bac M



TRAVAUX 2022 SIGNIFICATIFS ILLUSTRÉS

- Anticorrosion Bac G



INDICATEURS HSSSE-EE

- **Accident corporel avec arrêt** : 0 – 1111 jours sans accident au 02 janvier 2023
- **1^{er} soins** : 2 (douleur épaule d'un opérateur & choc porte de coffre parking PL)
- **Indicateurs contrôles sécurité chauffeurs**
 - Nombre de contrôle: >150 – taux de non-conformité 5%
 - Principales remarques : vannes de bacs à égoutture, port de lunettes
- **Indicateurs contrôles sécurité chantiers**
 - Nombre de contrôles : >250 – taux de non-conformité <2%
 - Principales remarques : comportement, port des EPI

GESTION DES MODIFICATIONS

- Vérification de l'architecture des chaînes de sécurité:
 - Matrice de sécurité, Mesures de Maitrise des Risques
 - Matrice de sécurité Défense Contre l'Incendie
 - Réglage des sondes de niveau sur les logiciels d'exploitations
- Mise à jour du POI en octobre 2022

GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

- **Plan d'Opération Interne** mis à jour et diffusé en octobre 2022
- **12 exercices mensuels de sécurité-sûreté-santé-environnement**
 - respect de l'Arrêté Sécheresse en vigueur en 2022
 - dont 1 exercices PSI
 - 100% des opérateurs ont participé à au moins 1 exercice incendie
 - dont 2 exercices impliquant des entreprises extérieures (gardiennage, tuyauteur)
- **Tests réguliers du Centre d'Appels d'Urgence (CAU)**
- **Plan Particulier d'Intervention:** groupe de travail préparatoire décembre 2022 réunissant le SDIS / DREAL / PREFECTURE / DPCA. Exercice prévu début mars 2023.

GESTION DU RETOUR D'EXPÉRIENCE

- Incidents/ accidents enregistrés dans un outil dédié (RAMSES)
- Evénements marquants 2022 :

PCC	5 événements	Erreur de programmation
		Essai de complément de cuve non autorisé
		Cuve de camion de JET non vide
		Programmation de la cuve n°2 en laissant le bras sur la cuve n°1 déjà chargée.
Personnel	1 événement	Malaise d'une personne
Défaillance matériel	2 événements	Fermeture du clapet sécurité feu : ligne de sortie de bac.
		Nombreuses alarmes détection linéaire intempestive (caméras)
Qualité produit	1 événement	bac F de Gasoil, les résultats d'analyses ont révélé une présence significative de bactéries
Sureté	1 événement	Camionnette stationnée à proximité du dépôt. 2 individus sont descendus. L'un en peignoir muni de son téléphone portable. L'autre muni d'une arme de poing

BILAN DU SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

- **Aucun accident notable** ne s'est produit sur le site
 - Les **conclusions** des derniers **audits** internes et externes sont **positives**
 - La revue de direction annuelle permet de s'assurer du **bon avancement des plans d'actions**
- ➔ Le **Système de Gestion de la Sécurité** décliné sur le DEPOT PETROLIER DE LA COTE D'AZUR peut être qualifié de **performant**

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

- TEMF, opérateur du dépôt, répond aux exigences des normes:

- Environnement: ISO 14001
- Qualité: ISO 9001
- Santé au travail: ISO 45001

Audit de recertification réalisé fin 2022.



N° 2017/74641.3



N° 2017/74637.4



N° 2017/74642.3

- Autres audits

- Audit interne, référentiel MAESTRO LOG
- Audits Interprofessionnel
- Inspection Joint Inspection Group (JIG) (clients aviation – spécifique activité JET A1)
- Audit Transport Matières Dangereuse
- Audit Sureté
- Audit Fournisseur Connue d'Aéroport
- Audit Assurance



DEPOT PETROLIER DE LA COTE D'AZUR

Merci pour votre attention

